

Le bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) s'est réuni, le mardi 19 juin 2018. En synthèse, les principaux points abordés sont les suivants :

### 1°) Actualités :

- En septembre prochain, **l'Ademe lancera une campagne nationale de communication de grande envergure sur la rénovation énergétique** axée sur le confort des logements.
- **L'avancement de la programmation Anah est en légère augmentation** par rapport à la même période il y a 1 an : +7 % de rénovations énergétiques pour les propriétaires occupants par rapport à la même période l'année précédente)
  - Point de vigilance : 18 opérations programmées s'achèveront en 2018. Il apparaît nécessaire pour ces territoires d'anticiper le plus tôt possible pour éviter les ruptures dans les dynamiques locales.
  - Sur le volet Agilité du programme Habiter Mieux, le Pas de Calais affiche un résultat important, à l'échelle de la Région, comme à l'échelle France entière.
  - En matière de **financement du reste à charge des ménages et de préfinancement des subventions, deux évolutions importantes sont à noter** :
    - l'éco-prêt Habiter Mieux sera opérationnel à partir de novembre 2018
    - une convention est en cours de signature avec Procvivis
- **Logement locatif social**: la cotisation versée annuellement à la CGLLS par les bailleurs sociaux s'appuiera sur l'arrêté du 4 juin. Cet arrêté organise les modalités de lissage de la réduction de loyer de solidarité:  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8EA38528FBFCF1B5845373F7584D19E6.tplgfr33s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000037019042&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037018817](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8EA38528FBFCF1B5845373F7584D19E6.tplgfr33s_1?cidTexte=JORFTEXT000037019042&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037018817)
- Un nouveau prêt pour la rénovation des foyers des jeunes travailleurs est mis en place par la Caisse des dépôts.

### 2°) Territorialisation des besoins en logement :

La méthodologie permet d'obtenir à la zone d'emploi et à l'EPCI des estimations de besoins de production de logements (par catégorie de parc, nature de production...). La méthodologie et les résultats sont joints dans le diaporama.

Un travail expérimental d'approfondissement des besoins en logement se lance, copilotée par l'URH, Action Logement et la DREAL sur 3 zones d'emploi : Creil, Dunkerque, et une zone très détendue de la Région à définir.

### 3°) Logement locatif social

- **Programmation complémentaire** : la répartition des objectifs complémentaires après prise en compte des possibilités de redéploiements intra-départementaux a été présentée : à ce stade, le département du Nord serait en capacité de faire légèrement plus que l'objectif initial.
- **Financement des démolitions de logements sociaux** : toutes les opérations éligibles identifiées seront remontées pour le 25 juin au niveau central. Parmi ces opérations éligibles, les membres du CRHH sont convenus de
  - **mettre en avant les opérations pour lesquelles un financement du FNAP est susceptible d'enclencher la décision de faire. Ces opérations représentent un volume de 408 logements, pour un total de 1 971 209 euros de subventions potentielles.** Cela concerne donc les opérations pour lesquelles :
    - l'autorisation de démolir n'est pas encore accordée (ou très récemment

- accordée = en 2018)
- le dossier déposé est complet (capacité à autoriser rapidement la démolition).
  - **les opérations susceptibles d'être engagées dans un délai sans doute un peu plus long** (dossiers déposés, mais non complétés, 270 logements pour 1 350 000 euros de subventions) sont également remontées
  - enfin, les **opérations déjà autorisées antérieurement à 2018** seront également remontées mais on peut supposer qu'elles se feront sans l'aide du FNAP. (428 logements pour 2 140 000 euros)
  - La liste des opérations est en pièce jointe de ce message.
- **Une première estimation de la programmation 2019** a été élaborée selon la méthode habituelle (détail dans le diaporama) : de 9 500 à 9 600 logements PLUS,PLAI et PLS estimés.

#### **4°) Fusion des organismes Logis 62 et Maison Flamande :**

L'avis du CRHH est nécessaire pour la fusion des organismes Logis 62 (structure absorbante) et Maison Flamande. Le CRHH émet un avis favorable à cette fusion en précisant qu'une information sur les modifications de fonctionnement devra être faite aux locataires.

#### **5°) Règlement intérieur du CRHH :**

Les modifications du règlement intérieur, notamment la possibilité de consulter le CRHH plénier de manière dématérialisée, sont présentées aux membres du bureau en vue d'une adoption en comité plénier du 11 juillet.

#### **6°) Actualisation de la liste du foncier public pour le logement :**

La liste du foncier public pour le logement doit être mise à jour annuellement après consultation des services de l'État et des collectivités et présentée au CRHH. Cette liste est disponible sur le site du CRHH.